

**Wallonie - Bruxelles
International.be**

Aide aux galeries – Arts plastiques

Objectif de l'aide:

Soutenir les efforts de promotion et de rayonnement international d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles en octroyant des aides aux galeries pour la participation à une foire internationale.

Critères de recevabilité et d'octroi du soutien:

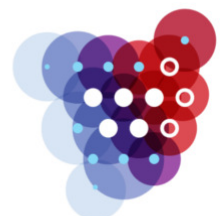
- Etre une galerie dont le siège social effectif se situe en Wallonie ou à Bruxelles.
- L'aide est attribuée à la galerie mais concerne un artiste qui à travers le lieu de Ancrage en Fédération Wallonie-Bruxelles : que ce soit au travers du lieu de résidence, du siège social, de la région d'origine ou à travers des références culturelles, l'artiste ou le collectif doit témoigner d'un certain ancrage en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une reconnaissance suffisante en FWB, démontrée par une présence dans des lieux porteurs.
- Les aides sont réservées aux participations à un certain nombre de foires, en fonction de leur importance sur le marché mondial ou leur rôle de découverte. Une révision périodique de la liste des foires est réalisée par WBI sur base de l'avis motivé de la Commission consultative. La liste des foires est non exhaustive. A titre d'exemples : Fiac Paris, Arco Madrid, Cologne, Francfort, Art Basel, Berlin, Bologne, Frieze Art Fair Londres, St'Art Strasbourg.

Wallonie - Bruxelles International

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be



Critères d'octroi :

- Qualité artistique et thématiques soulevées / Questionnement, forme, ambition. La qualité et l'originalité du dossier sont appréciées par les membres de la commission d'avis en prenant en compte le choix des artistes et/ou le professionnalisme de l'opérateur culturel en matière de diffusion internationale.
- Ancrage en Fédération Wallonie-Bruxelles : Que ce soit au travers du lieu de résidence, du siège social, de la région d'origine ou à travers des références culturelles, l'opérateur culturel et les artistes qu'il représente doit témoigner d'un certain ancrage en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une reconnaissance suffisante en FWB, démontrée par une présence dans des lieux de diffusion porteurs.

Intervention :

- L'aide de WBI s'élève à 1.250 € dès lors que la galerie consacre à un ou plusieurs artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles au minimum 1/4 de sa surface ou de ses cimaises à la foire considérée.
- L'aide de WBI peut s'élever à 2.500 € si une galerie consacre au moins 2/3 de ses cimaises à un ou plusieurs artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contrepartie :

Le bénéficiaire de l'intervention (la galerie) s'engage à :

- Prévenir l'artiste de l'aide de WBI ;
- Renvoyer les justificatifs comptables et le rapport (avec photos du stand et éventuelles publications) au plus tard deux mois après la fin de la foire ;
- Faire figurer le logo de WBI sur les éléments promotionnels.

Autres informations utiles:

La demande d'intervention doit être adressée en fonction de l'agenda des commissions disponible sur le site.



Personnes de contact (Service culturel) :

Emmanuelle Lambert – Tél 02 421 85 15/05

Pascale Eben – Tél 02 421 83 12

Anne Vanden Bossche – Tél : 02 421 84 83

Courriel : culture@wbi.be

